

Sans grande expérience politique, Myriam El Khomri, 38 ans, doit composer avec les tensions qui opposent le Président, le Premier ministre et le ministre de l'Economie autour de la loi Travail

# Myriam El Khomri lâche prise

## Burn out

**La ministre du Travail Myriam El Khomri a été hospitalisée mardi matin.** Elle a dû annuler une interview sur France 2, la première depuis l'annonce lundi matin du report de la présentation du projet de loi Travail, ainsi que les rendez-vous prévus avec deux organisations syndicales. « Rien de grave, tout va bien ! Merci pour vos messages de soutien », a tweeté la ministre, de retour chez elle à la mi-journée.

Nathalie Segauines et Caroline Vigoureux

MYRIAM EL KHOMRI n'a pas pu commenter le report de son projet de réforme du droit du travail mardi. « Elle a fait un petit malaise ce matin et par prudence, elle passe des examens à l'hôpital », indiquait son entourage. Ce que contredisait quelques instants plus tard le président de la République lui-même, affirmant que sa ministre avait eu non pas un « malaise », mais un « accident domestique ». Elle se serait « cogné la tête après avoir glissé dans la douche », précisait une source proche de la ministre. François Hollande, qui l'a eue au téléphone dans la matinée, ajoutait qu'elle serait sur pieds le soir même, le cabinet de la ministre garantissant qu'elle serait de retour ce mercredi rue de Grenelle, et que les deux rendez-vous prévus avec FO et l'UPA seraient reprogrammés « entre jeudi et vendredi ».

Prié de réagir en direct sur France Inter à la nouvelle de cette hospitalisation, Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement et médecin, a cependant immédiatement évoqué « la manière dont cette jeune ministre est attaquée, parfois par des gens de gauche », qui « pèse beaucoup sur elle ». Révélant au passage qu'elle a déjà été victime d'un malaise, il y a trois semaines.

**Enormes tensions.** Sans grande expérience politique, Myriam El Khomri, 38 ans, doit composer, depuis plusieurs semaines, avec les énormes tensions qui opposent François Hollande, Manuel Valls et Emmanuel Macron au sujet du texte qui porte son nom. Elle ne contrôle guère les arbitrages, assurent les syndicalistes qui l'ont rencontrée ces dernières semaines. Elle a en outre dû encaisser lundi une violente critique de son ancienne « plume », Pierre Jacquemain, qui vient de claquer la porte de son cabinet. « La politique du ministère du Travail se décide ailleurs, à Matignon », accuse cet ancien conseiller, dont elle était proche. Une situation difficile à vivre pour cette militante socialiste convaincue, « absolument pas cynique » selon un proche. Au point que la ministre, selon



La ministre du Travail, Myriam El Khomri, aura-t-elle les épaules assez solides pour affronter l'hémicycle ?

plusieurs sources, ne se sentait plus, mardi, la force d'assumer sa charge...

« Myriam El Khomri est coutumière des petits malaises, elle en a déjà fait plusieurs lorsqu'elle était conseillère de Paris », relativise un élu qui l'a côtoyée à l'Hôtel de ville. « On a le droit d'avoir des coups de fatigue, surtout quand on est soumis à rude pression », défend le député PS Pascal Popelin. Ce qui est sûr, c'est que sa fragilité physique vient donner des armes à ses adversaires. La droite s'est toutefois montrée prudente sur le sujet mardi. Le président du groupe Les Républicains, Christian Jacob, n'a pas voulu faire le moindre commentaire quand le chef de file des députés UDI, Philippe Vigier, lui a souhaité « bon courage ».

Reste que sur le fond comme sur la forme, la question de sa solidité se pose. Le député PS Yann Galut s'est permis d'en douter publiquement : « Myriam El Khomri était-elle assez taillée pour affronter un tel texte ? », s'est-il interrogé mardi sur BFMTV. « L'hémicycle, ça n'est pas non plus la fosse aux lions, les députés ne sont pas là pour bouffer les ministres », tempère François de Rugy, coprésident du groupe EELV à l'Assemblée nationale.

**Bourdes et subtilités.** La ministre devra toutefois affronter une droite intransigente. « Myriam, elle va s'en voir, pronostiquait lundi un ancien ministre de François Hollande. Même Aubry, sur les 35 heures, elle a eu du mal ». Nombre de députés sont spécialistes du droit du travail et gardent en tête sa « bourde » face à

Jean-Jacques Bourdin sur les CDD. « Le ministre du Travail, c'est comme le ministre de la Justice. S'il ne connaît pas ses dossiers, ça se voit tout de suite. Vu ses réponses lors des questions au gouvernement, je crains que nous restions sur notre faim », anticipe le député LR Jean-Frédéric Poisson, spécialiste des questions sociales.

Défendre un texte dans l'hémicycle est un exercice exigeant et périlleux pour un ministre. D'abord parce qu'il requiert une connaissance abyssale des textes et des subtilités de la loi. Mais aussi parce que le rythme peut s'avérer intense. Pourtant redoutable dans l'arène de l'hémicycle, Christiane Taubira avait eu du mal à tenir le coup. Au premier jour des débats sur le mariage pour tous, le 29 janvier 2013, la ministre de la Justice avait été hospitalisée. « Avec la tension qu'elle a subie, elle a fait un malaise, c'était le surmenage, la fatigue », racontera Jean-Marc Ayrault. Arrivée au dernier moment dans l'hémicycle, la garde des Sceaux portait encore autour de son poignet le bracelet en plastique de l'hôpital ! C'est le ministre des Relations avec le Parlement, Alain Vidalies, qui lui avait discrètement coupé le bracelet sous la table, ni vu ni connu. Pendant les débats, Christiane Taubira avait suivi un traitement médical. Le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, avait mis à sa disposition ses appartements de l'Hôtel de Lassay. « Ménage-toi, sinon tu vas faire un malaise », l'avait mise en garde Jean-Marc Ayrault. Mais la ministre n'a jamais rien laissé transparaître.

@NSegaunes  
@CaroVigoureux

Hervé Mariton défend une durée de travail hebdomadaire de 40 heures

## Mariton ou les recettes de Monsieur Plus

### Libéral-conservatisme

Candidat à la primaire des 20 et 27 novembre, **Hervé Mariton entend défendre le programme le plus explosif.** Il fait reposer son projet, exposé dans son livre *Le printemps des libertés* qui sort ce mercredi, sur un triptyque : conservatisme, libéralisme et autorité.

Ludovic Vigogne

IL EST COUTUME DE DIRE que les différences programmatiques entre les candidats à la primaire de la droite et du centre seront mineures. Hervé Mariton entend bien casser cette impression. Dans son livre *Le printemps des libertés*, publié par L'Archipel, en librairies le 2 mars, le député LR de la Drôme se démarque en multipliant les propositions disruptives. Le candidat à la primaire se veut le défenseur du libéral-conservatisme (« connu aussi comme "ordo-libéralisme" », écrit-il). A plusieurs reprises, il fait allusion à Margaret Thatcher, reprenant méthode et mesures. Il regrette en revanche que Nicolas Sarkozy « ait certes brisé certains tabous de la pensée unique, mais n'ait généralement pas su traduire ses justes analyses en véritables réformes ». Son projet se veut donc le contre-exemple du bilan sarkozyste.

« Pour la droite, la réduction de la dépense publique doit être la base de toute politique économique sérieuse », expose Hervé Mariton comme principe. Mais si Jean-François Copé

### Le député de la Drôme veut instaurer pour les 16-18 ans un « serment d'allégeance aux armes de la France »

préconise 100 milliards d'euros en moins sur le quinquennat et François Fillon 110 milliards, lui veut 130 milliards d'euros d'économies. A grandes ambitions, grands remèdes. Pour y parvenir, il plaide pour le non-remplacement de 2 fonctionnaires sur 3 partant à la retraite, le passage de 35 à 40 heures de travail hebdomadaire... Il avance aussi une idée intéressante : rattacher la Cour des comptes au Parlement et faire en sorte que « son fonctionnement soit modernisé, avec des auditeurs de métier plutôt que des hauts fonctionnaires sortis de l'Ena (dont les débouchés naturels sont des postes de responsabilité des organismes et administrations contrôlés, ce qui crée d'évidents conflits d'intérêts) ». Seul candidat dans ce cas, Hervé Mariton souhaite remplacer l'impôt progressif sur le revenu par une flat tax. « Ce système brille par sa simplicité : un seul taux normal de 15% et un taux réduit de 2% pour les revenus inférieurs à 8 000 euros », explique-t-il, ajoutant que l'ensemble des niches fiscales ou autres dégrèvement d'impôts serait alors supprimé.

Sur le plan social, l'ex-candidat à la présidence de l'UMP à l'automne 2014 se veut tout autant le Monsieur Plus. Seul dans ce cas, il plaide pour la suppression du droit du sol et l'instauration du droit du sang. Il entend abroger « d'urgence » la loi Taubira. « Changer de position sur un sujet aussi important serait le signe d'une légèreté et d'une désinvolture à même de rompre toute forme de confiance avec des pans entiers de la société », écrit-il, visant explicitement Nicolas Sarkozy. Il estime également « souhaitable que la France dénonce la convention européenne des droits de l'Homme, comme l'a proposé David Cameron pour le Royaume-Uni ».

Deux autres originalités sont encore à noter. Hervé Mariton veut instaurer pour les 16-18 ans un « serment d'allégeance aux armes de la France ». « Concrètement, il s'agirait pour tous les jeunes citoyens de prendre l'engagement de défendre le pays s'il était menacé de l'extérieur », décrit-il. Il souhaite enfin l'organisation d'un référendum « demandant la confirmation de l'interdiction et la sanction de consommation de cannabis, en appelant à voter oui ». Si celui-ci l'emportait, le député de la Drôme mènerait alors une politique de répression implacable.

@LVigogne

## Loi Travail : les PME craignent de faire les frais des assouplissements envisagés

« ON VEUT TELLEMENT FAIRE de la France un Eldorado social qu'on a fini par en faire un désert économique ». Ce n'est pas la première fois que François Asselin, le président de la Confédération générale des PME (CGPME), formule un tel avertissement. Mais avec le report du projet de loi Travail d'une quinzaine de jours, il craint que le « mur de parpaings » qui monte petit à petit contre ce texte ne devienne infranchissable. L'annonce lundi par le Premier ministre d'un report au 24 mars de la présentation du texte en Conseil des ministres a encouragé les opposants les plus virulents contre la réforme, au premier rang desquels la CGT qui évoque un « premier recul à mettre à l'actif de la mobilisation montante » et en profite pour pousser sa demande de « retrait » du texte tout en poursuivant « ses échanges inter-syndicaux pour la construction de nouveaux droits ».

D'après le quotidien *Les Échos* de mardi, le gouvernement pourrait renforcer le volet sur le compte personnel d'activité (CPA). Un épouvantail pour la CGPME, qui assure ne pas s'opposer au principe, mais craint une nouvelle « usine à gaz » dont la principale « brique », le compte personnel de formation, n'est « même pas stabilisée ni financée », souligne Jean-Michel Pottier, vice-président de la CGPME aux affaires sociales. « Avec le RSI ou Pôle emploi, nous savons ce que deviennent les regroupements de systèmes qui fonctionnent séparé-

ment mais qui, une fois mis ensemble, posent problème », glisse l'entrepreneur nordiste, fondateur d'une PME textile dans le Valenciennois et qui a longtemps été en charge de la formation au sein de l'organisation patronale.

« L'employeur, qui ne pourra pas connaître a priori les droits accumulés sur le CPA, y réfléchira à deux fois avant d'embaucher les

### La CGPME redoute notamment une suppression du barème plafonnant les indemnités en cas de licenciement abusif ou irrégulier

salariés avec une certaine ancienneté » et donc susceptibles d'avoir accumulé de nombreux droits sur leur CPA, avertit François Asselin. Le risque étant que l'activation des droits cumulés sur le compte personnel du salarié « retombe » sur le dernier employeur.

« Tout le monde a le mot PME à la bouche mais personne ne connaît réellement leur quotidien », soupire encore le président de la CGPME qui craint que « sur tout ce qui grince », le gouvernement soit tenté d'arrondir les angles et au contraire d'en « remettre une

louche sur le reste en ouvrant de nouveaux droits sociaux ». La CGPME redoute notamment une suppression du barème plafonnant les indemnités en cas de licenciement abusif ou irrégulier. Le responsable patronal assure que les faillites d'entreprises provoquées par le montant des dommages fixés par les prud'hommes sont loin d'être des cas isolés : « Des situations qui vaccinent les entrepreneurs contre l'embauche, lesquels continuent à leur tour leur entourage ».

Autre crainte : l'abandon de la sécurisation des motifs de licenciement économique qui « viderait une grande partie de la réforme de son sens ». François Asselin, qui se défend de vouloir la « loi de la jungle » en permettant à l'entreprise de s'abstraire de toute contrainte, rappelle qu'en cas de licenciement économique, « l'interprétation de la justice est aujourd'hui différente d'une juridiction à l'autre ». « Les entreprises, pas plus que les salariés, n'ont besoin de "nouvelles protections" mais elles attendent avec impatience les "nouvelles libertés" promises », souligne la CGPME en référence aux changements de nom de l'avant-projet de loi que Matignon intitule désormais « L'avant-projet de loi sur les nouvelles protections pour les entreprises et les salariés ». Une modification sémantique qui, même corrigée, n'augure rien de bon aux yeux de la CGPME.

Arnaud Lavorel  
@arnolavo